

1.3 Recrutements dans les métiers du numérique

De 2018 à 2023, les **tensions de recrutement** baissent globalement dans les métiers de la **famille professionnelle** de l'informatique et des télécommunications ► **fiche 4.3**, sans pour autant que cette famille sorte des métiers en tension extrême dans laquelle elle figure sans interruption depuis 2016. Si les tensions diminuent sur cette période pour le recrutement des ingénieurs de l'informatique, elles augmentent légèrement pour les techniciens de l'informatique, tout en demeurant plus faibles que pour les ingénieurs ► **figure 1**. Cette baisse des tensions dans les métiers de l'informatique et des télécommunications contraste avec l'augmentation observée pour l'ensemble des métiers entre 2018 et 2023.

La baisse globale des tensions peut être rapprochée de la diminution du nombre de projets de recrutement dans ces métiers : de 82 000 en 2018 à 77 000 en 2023. Le nombre de projets de recrutement recule nettement pour les ingénieurs en informatique (-14 % par rapport à 2018), tandis qu'il augmente pour les techniciens de l'informatique (+5 %). En 2023, les employeurs anticipent ces recrutements comme difficiles dans près de deux tiers des cas : 67 % pour les ingénieurs de l'informatique, et de 64 % pour les techniciens. Par rapport à 2018, cette part est stable pour les ingénieurs, mais en hausse de 8 points pour les techniciens.

En 2024, 8 % des entreprises françaises de 10 salariés ou plus déclarent avoir recruté ou cherché à recruter du personnel spécialisé dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC) ► **figure 2**. L'embauche de salariés dédiés spécifiquement au domaine des TIC est liée à la taille de l'entreprise. Ainsi, seulement 5 % des entreprises de 10 à 49 salariés déclarent avoir recruté ou cherché à recruter, contre 52 % parmi les entreprises de 250 salariés ou plus. En 2024, parmi les entreprises qui ont recruté ou cherché à recruter des spécialistes en TIC, 59 % déclarent avoir des difficultés pour les recruter. Cette part est homogène selon la taille de l'entreprise. Elle diffère par contre selon les secteurs. En particulier, les entreprises de l'information et de la communication déclarent un peu plus de difficultés (73 %).

Parmi les entreprises ayant des difficultés de recrutement, 86 % ont fait face à un manque de candidatures ► **figure 3**. À la suite de cette principale difficulté, viennent les difficultés liées à des attentes salariales trop élevées (77 % des entreprises), le manque d'expérience des candidats (63 %) et, dans une moindre mesure, un diplôme ou une formation inadaptés (47 %). ●

► Définitions

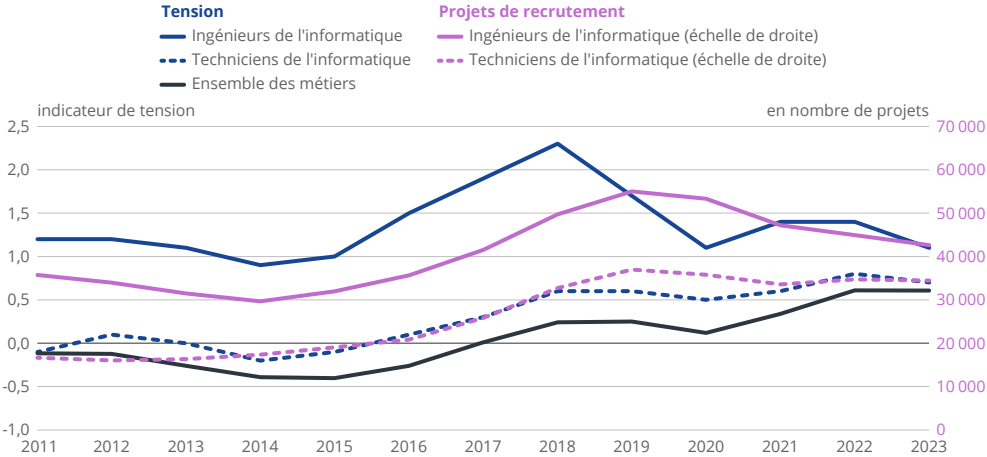
Les **indicateurs de tension** sont produits par la Dares et France Travail en mettant en regard des données de diverses provenances (offres d'emploi, demandeurs d'emploi, enquêtes, recensement, etc.). Un indicateur de tension est calculé chaque année pour chaque métier, puis normalisé sur une période de référence (2011-2022), par rapport à l'ensemble des métiers. En fonction de la valeur de cet indicateur par rapport à la distribution globale, chaque métier est classé dans une échelle : 1-Tension très faible / 2-Tension faible / 3-Tension moyenne / 4-Tension forte / 5.1-Tension très forte / 5.2-Tension extrême. Par exemple, en 2023 au niveau national, l'indicateur de tension pour les ingénieurs de l'informatique (FAP86 : M2X) est de 1,1 et situe ce métier parmi ceux dont la tension de recrutement est extrême (niveau = 5.2), c'est-à-dire parmi les 10 % de métiers les plus tendus durant la période 2011-2022.

Les **familles professionnelles (FAP)** sont une nomenclature de métiers qui résulte de la synthèse de deux autres nomenclatures : Rome, utilisée par France Travail, et professions et catégories socioprofessionnelles (PCS), utilisée notamment par l'Insee. Dans la FAP 2021, les métiers du numérique sont considérés comme appartenant au domaine « M : Informatique et télécommunications ».

► Pour en savoir plus

- « Les tensions sur le marché du travail en 2023 – Stabilisation à un niveau élevé », Dares Résultats n° 16, avril 2025.
- « Les TIC et le commerce électronique dans les entreprises en 2024 », Insee Résultats, janvier 2025.

► 1. Tensions et projets de recrutement dans l'informatique et les télécommunications, de 2011 à 2023



Note : Les tensions sur le marché du travail sont mesurées en prenant en compte trois dimensions : les difficultés de recrutement anticipées par les employeurs ; le nombre d'offres d'emploi rapporté au nombre de demandeurs d'emploi ; la facilité des demandeurs d'emploi à retrouver un emploi. Cet indicateur est normalisé sur la période 2011-2022.

Lecture : En 2023, l'indicateur de tension sur le marché du travail du métier « ingénieurs de l'informatique » atteint 1,1, et 42 635 projets de recrutement sont prévus pour ce métier.

Champ : France hors Mayotte.

Sources : Dares, France Travail, base métiers en tension.

► 2. Recrutement dans le domaine des TIC selon la taille de l'entreprise en 2024

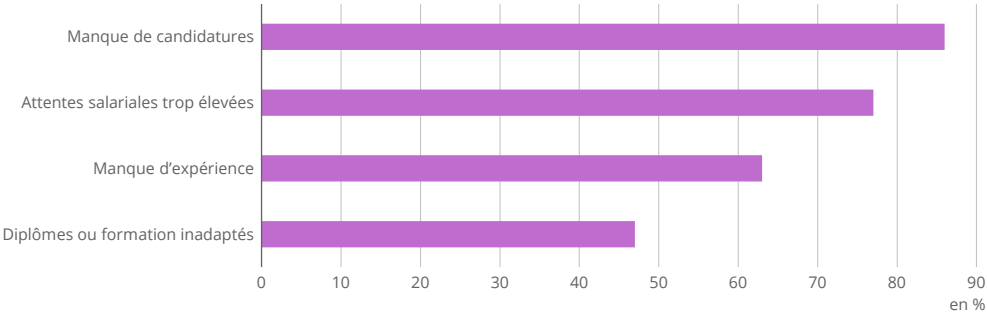
Caractéristiques	Part des entreprises ayant recruté ou cherché à recruter du personnel spécialisé dans les TIC	Part des entreprises ayant rencontré des difficultés de recrutement parmi celles ayant recruté ou cherché à recruter
De 10 à 49 salariés	5	60
De 50 à 249 salariés	16	54
250 salariés ou plus	52	65
Ensemble	8	59

Lecture : En 2024, 8 % des entreprises ont recruté ou cherché à recruter du personnel spécialisé dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC).

Champ : France, entreprises de 10 salariés ou plus des secteurs principalement marchands hors secteurs agricole, financier et d'assurance.

Source : Insee, enquête TIC entreprises 2024.

► 3. Types de difficultés rencontrées par les entreprises pour recruter des spécialistes en TIC en 2024



Lecture : En 2024, 86 % des entreprises ayant rencontré des difficultés pour recruter des spécialistes en technologies de l'information et de la communication (TIC) ont dû faire face à un manque de candidatures.

Champ : France, entreprises de 10 salariés ou plus des secteurs principalement marchands hors secteurs agricole, financier et d'assurance, ayant rencontré des difficultés pour recruter des spécialistes en TIC.

Source : Insee, enquête TIC entreprises 2024.